



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-185**

Séance publique du

21 juillet 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-48778-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : VIE CULTURELLE - GESTION DES ESPACES DE PROGRAMMATION CULTURELLE -
TARIFICATION**

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN. Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : S.DIJON

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Education - Culture -
Politique de la Ville
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2014

Nomenclature : 7.10
Divers

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : VIE CULTURELLE - GESTION DES ESPACES DE PROGRAMMATION
CULTURELLE - TARIFICATION- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'implantation de la Direction de la Culture au sein du Pôle de la Cité du Livre s'est assortie de la prise en charge de nouvelles missions. La Direction assure aujourd'hui la gestion des espaces de programmation, amphithéâtre de la Verrière et salle Armand Lunel et dans ce cadre, travaille en partenariat avec des opérateurs associatifs ou institutionnels du territoire et au-delà.

De manière occasionnelle, ces espaces sont susceptibles d'accueillir des événements ne faisant l'objet d'aucun partenariat ni d'aucune co-production. Il s'agit dans ce cas d'une simple mise à disposition en ordre de marche des espaces concernés.

Par ailleurs, quelle que soit sa situation (partenariat, co-production ou simple accueil), chaque événement peut éventuellement générer un surcroît d'activité exigeant la présence d'agents municipaux au-delà du temps du travail afférant à ces derniers.

De ce fait, il est proposé la mise en place d'une grille de tarification concernant :

- la location des espaces de programmation pour les projets ne faisant l'objet ni de partenariat ni de co-production,
- la participation financière des opérateurs aux éventuels surcroûts d'activité entre 21h et 9h la semaine et/ou les dimanches et jours fériés,
- l'application d'un tarif « invité » pour les projets en partenariat ou en co-production entre 9h et 21h la semaine et/ou les dimanches et jours fériés.

La grille tarifaire correspondant à ces propositions est présentée en annexe.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la mise en place de la grille de tarification pour la location des espaces de programmation culturels, ci-annexée ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale a faire recettes des sommes correspondantes.

DL.2014-185 - VIE CULTURELLE - GESTION DES ESPACES DE PROGRAMMATION
CULTURELLE - TARIFICATION-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 52
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

TABLEAUX DE TARIFICATION

AMPHITHEATRE DE LA VERRIERE

TARIFS LOCATIONS (en euros)	
Montage et Démontage / jour	500
Exploitation / jour	1000
Heure de dépassement après 21h du lundi au samedi	50
Heure de dépassement après 21h dimanche et jours fériés	100

TARIFS INVITES (en euros)	
Montage et Démontage / jour	0
Exploitation / jour	0
Heure de dépassement après 21h	25
Heure de dépassement dès la première heure dimanche et jours fériés	50

SALLE ARMAND LUNEL

TARIFS LOCATIONS (en euros)	
Montage et Démontage / jour	250
Exploitation / jour	500
Heure de dépassement après 21h du lundi au samedi	50
Heure de dépassement après 21h dimanche et jours fériés	100

TARIFS INVITES (en euros)	
Montage et Démontage / jour	0
Exploitation / jour	0
Heure de dépassement après 21h	25
Heure de dépassement dès la première heure dimanche et jours fériés	50